

L'Agence de la biomédecine publie son rapport d'activité 2024 : une année d'engagement, d'innovations et de défis à relever

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE : 04/04/2025

L'Agence de la biomédecine annonce la publication de son rapport d'activité 2024. Ce document présente un bilan des activités de l'Agence, mettant en lumière les avancées significatives, les nouvelles actions, les défis rencontrés et les perspectives d'avenir dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de l'assistance médicale à la procréation (AMP) et de la génétique médicale et de l'embryologie.

Des nouveaux outils mis à disposition des professionnels

L'Agence a poursuivi son rôle d'information, d'encadrement des pratiques médicales, de garantie de l'équité, et de soutien à la recherche, par de nouveaux dispositifs tournés vers l'objectif d'une amélioration des chaînes de solidarité, du don aux patients. Parmi ceux-ci :

- Organisation les 21 et 22 mars 2024 de la première édition des Journées de la biovigilance ;
- Mise en place d'un nouvel outil unique pour la télédéclaration des vigilances ;
- Création d'un vade-mecum en e-learning destiné aux référents des Agences régionales de santé (ARS) pour harmoniser les pratiques sur tout le territoire et renforcer la collaboration avec les ARS dans les domaines de compétence de l'agence.

Le don d'organes et de tissus : entre défis et progrès

- Le premier triplet de don croisé a eu lieu en France en 2024, coordonné par l'Agence de la biomédecine. Cet exploit médical et logistique marque une avancée majeure dans la transplantation rénale.
- La publication en octobre 2024 des recommandations pour encadrer les démarches anticipées en vue de don d'organes et de tissus a pour objectif de faire reculer le taux d'opposition au don.

Le don de moelle osseuse dispose d'un outil renouvelé

En avril 2024, l'Agence de la biomédecine a lancé la version refondue de Syrenad, le système de recherche national de donneurs de moelle osseuse. Avec près de 400 000 donneurs inscrits et plus de 2 000 patients inscrits en vue d'une greffe de moelle osseuse à suivre en temps réel, cette refonte marque une avancée stratégique pour l'agence et ses partenaires. Syrenad joue un rôle central dans l'identification de donneurs non apparentés compatibles et dans l'organisation des greffes de moelle osseuse.

Un important travail de coordination pour anticiper la fin du don de gamètes anonyme

En 2024, l'Agence de la biomédecine a piloté une opération sans précédent pour organiser le transfert de plus de 10 000 paillettes de spermatozoïdes entre centres de dons en France. Cette démarche, inédite par son ampleur, a permis de mutualiser les ressources pour réduire

les délais d'attente en AMP avec don de spermatozoïdes. Elle visait également à anticiper l'échéance du 31 mars 2025, date à laquelle les stocks de paillettes de spermatozoïdes constitués avant l'entrée en vigueur du régime d'accès aux origines ne serait plus utilisable. Par ailleurs, l'Agence a organisé pour la 1^{ère} fois en 2024 l'opération #FaitesDesParents, un circuit itinérant dans 10 villes de France pour sensibiliser et recruter de nouveaux donneurs et donneuses de gamètes. Ces actions "de l'aller vers" ont globalement permis de doubler le nombre de candidatures dans les centres de don mobilisés pour la tournée.

Une harmonisation des pratiques pour le diagnostic préimplantatoire

En juin 2024, un arrêté a officialisé des recommandations de bonnes pratiques pour le diagnostic préimplantatoire (DPI), harmonisant les pratiques des cinq centres habilités en France. Ces recommandations assurent une prise en charge rigoureuse et équitable pour les patients concernés.

Accéder au Rapport d'activité 2024

Le Rapport d'activité 2024 de l'Agence de la biomédecine est disponible en ligne à l'adresse suivante :

https://rapport-annuel.agence-biomedecine.fr/files/ABM_RA%202024.pdf

À PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

   **Contact presse** : Clara Reulet - clara.reulet@gantzeragency.com - +33 6 72 68 90 11 / Madeleine Claeys, madeleine.claeys@biomedecine.fr / Hélène Duguet, helene.duguet@biomedecine.fr - **Site presse de l'Agence** : <https://presse.agence-biomedecine.fr>

AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | 1 Avenue du Stade de France | 93212 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex | T. 01 55 93 65 56

www.agence-biomedecine.fr